

le jeudi 16 janvier 2003

13 heures

Prière.

L'hon. M. Volpé dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Document de discussion : Le Nouveau-Brunswick et le changement climatique*.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la troisième lecture des projets de loi 21, 23 et 27 et l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 21, *Loi modifiant la Loi sur l'éradication des maladies des pommes de terre* ;
- 23, *Loi sur la révision des lois* ;
- 27, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Mockler, appuyé par l'hon. E. Robichaud, propose ce qui suit :

attendu qu'investir dans l'infrastructure publique est l'une des pierres angulaires de *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick* ;

attendu que le gouvernement du Canada et celui du Nouveau-Brunswick ont démontré la valeur du partenariat pour l'amélioration des routes dans la province, le plus récemment avec l'annonce d'une nouvelle entente cofinancée 50-50 de 400 millions de dollars sur l'achèvement de l'élargissement à quatre voies de la Transcanadienne, entente pour laquelle les premiers ministres du Canada et du Nouveau-Brunswick méritent d'être félicités ;

attendu que d'autres démarches sont menées en vue de conclure une entente sur l'amélioration de nos principaux corridors commerciaux frontaliers, à St. Stephen-Calais et de Woodstock à Houlton ;

attendu que les routes 11 et 17 sont cruciales, en tant que corridors commerciaux, pour le nord et l'est du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la *Coalition des maires du nord du Nouveau-Brunswick*, composée de maires des collectivités riveraines des deux routes, de St. Leonard à Shediac par le nord du Nouveau-Brunswick, s'est prononcée pour les routes 11 et 17 comme priorités d'amélioration routière ;

attendu que l'hon. Claudette Bradshaw, ministre fédérale pour le Nouveau-Brunswick, a fait des déclarations publiques indiquant son engagement à investir 90 millions de dollars en fonds fédéraux dans l'amélioration des routes 11 et 17 ;

attendu que le premier ministre du Nouveau-Brunswick a déclaré publiquement que la province est disposée à signer une entente cofinancée 50-50 avec Ottawa afin d'améliorer les routes 11 et 17 ;

attendu qu'une lettre a été envoyée à l'hon. Claudette Bradshaw et à l'hon. David Collenette pour leur signifier que la province est prête à négocier une entente quinquennale, cofinancée 50-50, de 180 millions de dollars sur l'amélioration des routes 11 et 17 ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Canada à négocier immédiatement avec la province une entente cofinancée 50-50 de 180 millions de dollars sur l'amélioration des routes 11 et 17, qui sont cruciales, en tant que corridors commerciaux, pour le nord et l'est du Nouveau-Brunswick. (Motion 67.)

Il est convenu de restreindre le débat au motionnaire et au chef de l'opposition.

Le débat se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité par le vote nominal suivant :

POUR : 34

l'hon. M. Green	M. Stiles	M. Bernard
l'hon. M. Graham	M. MacDonald	M. MacKenzie
l'hon. M ^{me} Blaney	M. Holder	M ^{me} Dubé
M. Sherwood	M. Kinney	M. Alward
l'hon. M. Weston	M. Steeves	M. Haché
M. J. Betts	M. Laforest	M. Allaby
M ^{me} Fowlie	M. Huntjens	M ^{me} Weir
M ^{me} Poirier	M. Savoie	M. J. Dubé
M. Cosman	M. Richard	M. Moore
M. Carr	M. S. Graham	M. Williams
M. Jordan	M. Lee	
M. Malley	M. Ashfield	

CONTRE : 0

Le débat reprend sur la motion 1, proposée par M. S. Graham, appuyé par M. Richard, dont voici le texte :

attendu que l'endettement des diplômés des écoles de médecine est extrêmement élevé;

attendu que d'autres provinces et les États-Unis offrent d'importants incitatifs de désendettement aux nouveaux médecins;

attendu que des collectivités connaissent de graves pénuries de médecins;

attendu qu'il y a une pénurie reconnue de dispensateurs de soins de santé, y compris d'infirmiers et infirmières, de personnel infirmier praticien et d'autres;

attendu que la meilleure chance qu'a le Nouveau-Brunswick de pallier la pénurie est de former des gens du Nouveau-Brunswick dans de telles professions;

attendu que le coût des programmes de formation peut être prohibitif pour les jeunes qui désirent faire carrière dans la prestation de soins de santé;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir un programme de bourses en soins de santé du Nouveau-Brunswick pour les étudiants et étudiantes qui commencent leurs deux dernières années d'études dans une des professions en soins de santé désignées comme sous-dotées et qui acceptent de travailler dans la province après l'obtention de leur diplôme

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer un plan d'aide au désendettement pour les nouveaux médecins qui commencent à exercer dans une collectivité désignée.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Ashfield, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, il est unanimement convenu d'inclure dans la période d'étude des motions émanant des députés le temps consacré à débattre la motion 67.

Le président suppléant de la Chambre, M. Ashfield, déclare que les deux heures allouées pour l'étude des motions émanant des députés sont écoulées.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 18 h et quitte le fauteuil pour le reprendre à 19 h.

19 h

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Kinney prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield reprend le fauteuil.

Après un certain laps de temps, M. Forbes prend le fauteuil à titre de président suppléant du comité.

M. Forbes, président suppléant du comité, suspend la séance à 21 h 14.

21 h 23

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Corporation de financement des
municipalités du Nouveau-Brunswick pour 2001 (15 janvier 2003).